

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

Délibération N° 28-09-2023 / N°158

Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean- Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Torsel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémerly, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioo.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Titre de la délibération : Tiers Lieux Clairefontaine : Création des tarifs, modalités d'utilisation et règlement intérieur de l'espace Coworking et de la salle de réunion

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est dotée d'un tiers lieu numérique sur Clairefontaine à Duisans proposant différents services comme un fablab, un espace de formation numérique et de réunion et un espace de coworking.

Il propose de fixer les tarifs pour l'utilisation de l'espace de coworking, de la salle de réunion et des services associés pour les professionnels. Il propose également la mise en place d'un règlement intérieur précisant l'ensemble des modalités d'utilisation des espaces de réunion et de coworking.

Monsieur le Vice-Président propose ce qui suit :

Accès à l'espace de coworking et tarifs :

Après acceptation et signature du règlement intérieur (en annexe) du Tiers Lieu Numérique

Le Labot Clairefontaine, les utilisateurs peuvent avoir accès à l'espace de coworking, à la salle de formation et de réunion ainsi qu'au fablab.

Pour régler leur accès et réservations les utilisateurs disposent d'un système d'achat de « crédits » qui permet de simplifier les échanges d'argent. Chaque utilisateur peut charger son compte et utiliser ses crédits à son rythme. Les transactions sont gérées et enregistrées sur un système informatique du Tiers-lieu. L'utilisateur reçoit une facture par voie postale émise par les Campagnes de l'Artois par le biais du Trésor Public. Les accès à l'espace de coworking sont déduits des crédits des utilisateurs depuis le logiciel. 4 recharges sont disponibles 10 euros, 25 euros, 50 euros et 100 euros. En cas d'impayé, l'équipe peut refuser l'accès au tiers lieu jusqu'au règlement de la somme due.

Les services associés à la réservation de l'espace de coworking :

Les utilisateurs de l'espace coworking auront accès aux services suivants :

- Coin café
- Coin micro cuisine (Plan de travail, évier, micro-ondes et mini frigo)
- Espace détente convivial
- Accès couloir, salle de coworking, fablab
- Prêt de connectiques et de câbles (qui resteront sur place)
- Accès à copieur / imprimante
- Accès un écran interactif / tableau blanc

En extérieur :

- Possibilité de pique-niquer
- Accès à une zone de détente
- Accès à un garage à vélo
- Balade sur site (forêt / rivière)

Des animations pourront être proposées, un midi par semaine pour les coworkers, animées par les services des Campagnes de l'Artois et divers partenaires économiques, au tarif des animations existantes en vigueur.

Les tarifs par personne sont de :

- 4 € pour la demi-journée
- 7 € pour la journée
- 26 € pour la semaine
- 100 € pour le mois.

Réservation de la salle de réunion et de formation numérique équipée :

La salle de réunion et de formation numérique est réservable pour les professionnels et les coworkers hors des créneaux réservés par les permanences du conseiller numérique et d'autres réservations exceptionnelles. La location d'un bureau en coworking ne donne pas accès à la salle de réunion et de formation numérique sans réservation. La réservation de la salle de formation se fait auprès de l'équipe du Tiers Lieu ou directement en ligne.

La réservation de la salle de réunion ne donne pas accès au fablab, ni à l'espace coworking, sans autorisation. L'espace de réunion équipé en matériel informatique, connectiques, projecteurs, visioconférence sont sous la surveillance et responsabilité de la personne ayant réservé la salle et le matériel ne doit pas quitter la salle. De la même manière que l'accès à l'espace de coworking, les réservations de cette salle seront déduites des crédits des utilisateurs depuis le logiciel. En cas d'impayé, l'équipe peut refuser l'accès à la salle de réunion jusqu'au règlement de la somme due.

Les tarifs pour la réservation de la salle de réunion et de formation sont de :

- 30 € pour la demi-journée
- 50 € pour la journée.

Suite à l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs présentés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'application de ces derniers
- de valider le règlement intérieur (en annexe) précisant l'ensemble des modalités d'utilisation des espaces de réunion et de coworking
- d'accepter le fonctionnement par recharge sur un compte "crédit" (logiciel) et les paiements par facturation directe des Campagnes de l'Artois au travers du Trésor Public

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/10/2023 et publication ou notification du 05/10/2023

